

## **Licenciements collectifs (période comprise entre le 19/06/2009 et le 30/09/2010)**

### Terminologie

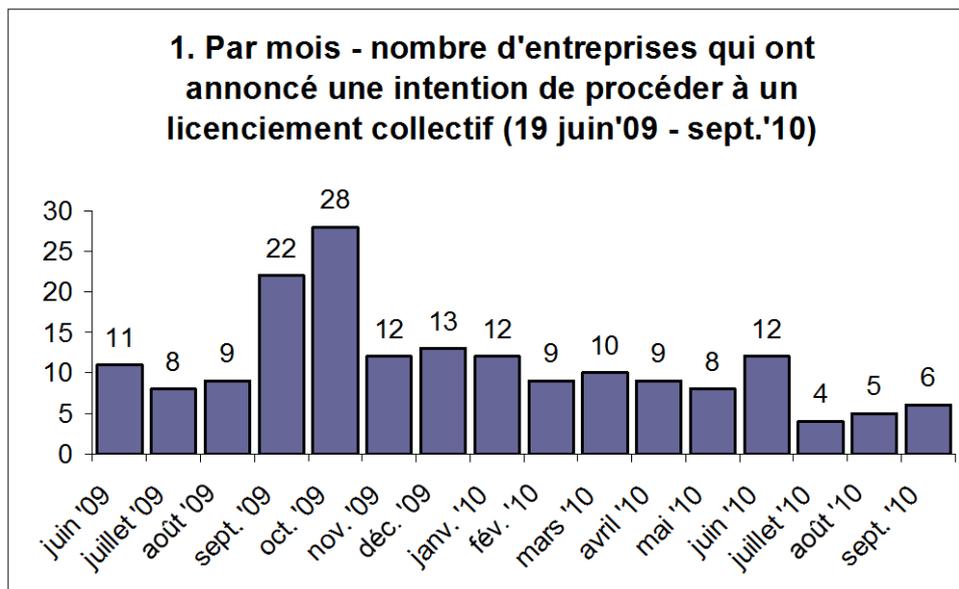
Dans le cadre de la présente analyse, il faut entendre par :

« annonce d'un licenciement collectif » : l'annonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif. C'est à partir de cette annonce que débute la procédure d'information et de consultation.

« notification d'un licenciement collectif » : la notification du projet de licenciement collectif. Cette notification clôture la procédure d'information et de consultation.

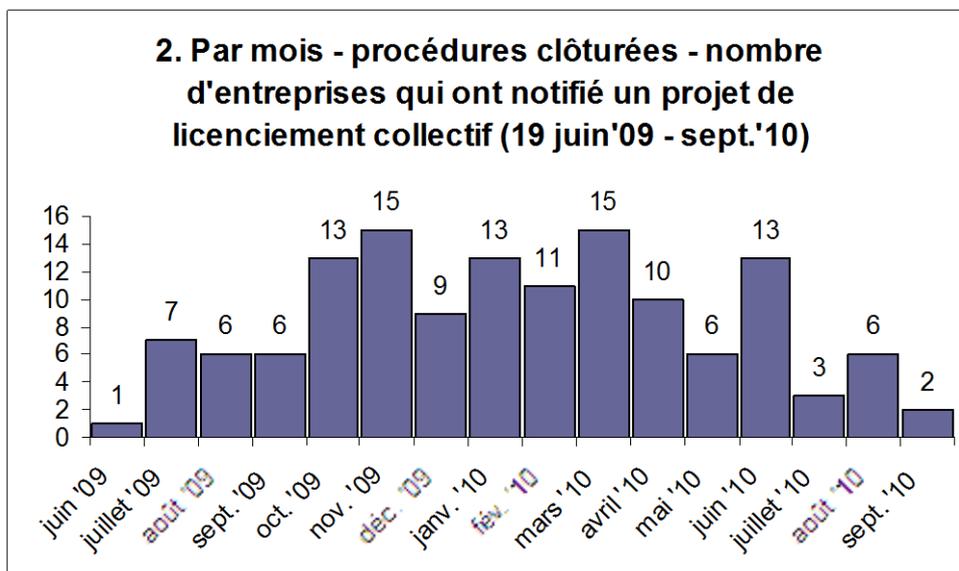
\*\*\*\*\*

Durant la période comprise entre juin et septembre 2010, 27 unités techniques d'exploitation ont débuté une procédure d'information et de consultation. L'on peut constater que le nombre d'entreprises qui ont annoncé leur intention de procéder à un licenciement collectif durant les mois de juillet, août et septembre 2010 est exceptionnellement bas (au total, 15 entreprises durant cette période). Dans la mesure où l'on peut noter une sensible augmentation pour le mois d'octobre 2010<sup>1</sup>, il semble qu'un certain nombre d'entreprises ont préféré attendre la fin de la période vacances (de juillet à septembre 2010) avant de démarrer une procédure d'information et de consultation.

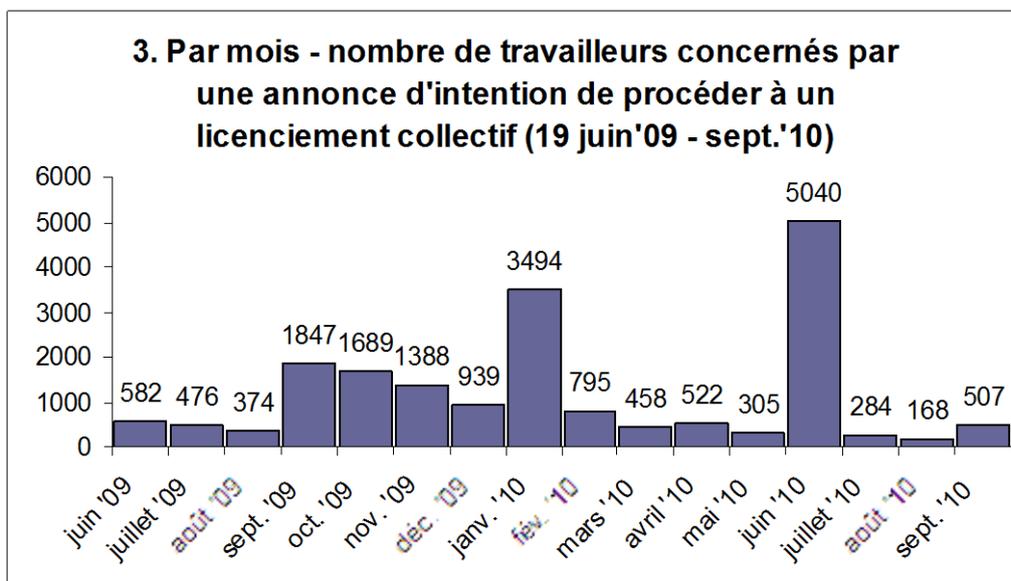


<sup>1</sup> Les chiffres relatifs aux mois d'octobre 2010 et suivants seront étudiés en détail dans une prochaine publication.

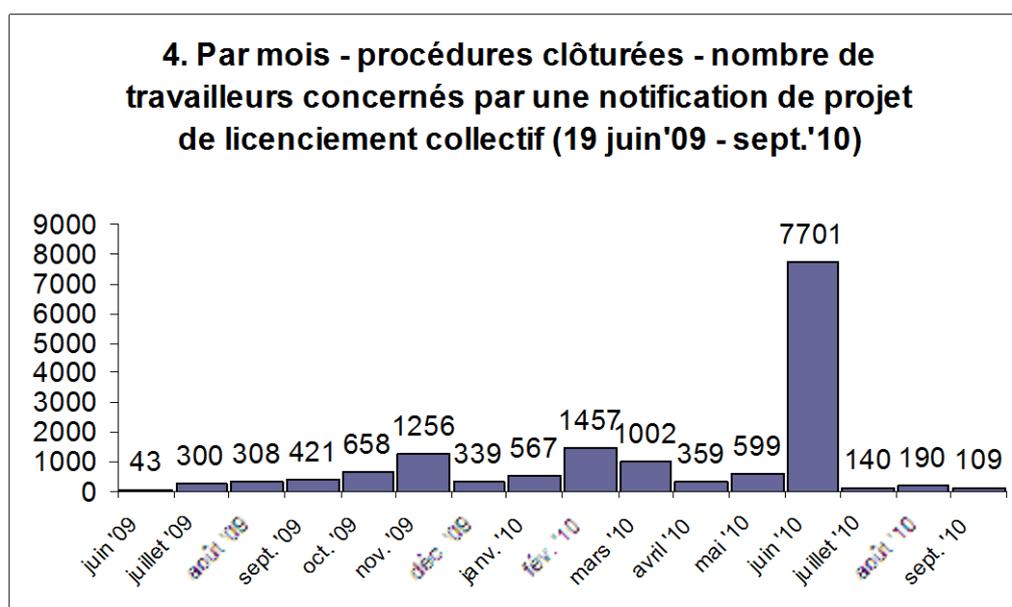
Sur les 178 unités techniques d'exploitation qui ont débuté une procédure d'information et de consultation depuis le 19 juin 2009, 136 ont déjà clôturé cette procédure. Durant la période comprise entre juin et septembre 2010, 24 unités techniques d'exploitation ont clôturé leur procédure d'information et consultation.



Durant la période comprise entre juin et septembre 2010, 27 unités techniques d'exploitation ont annoncé leur intention de procéder à un licenciement collectif. Ces annonces concernaient 5999 travailleurs. Dans le tableau ci-dessous, l'on peut constater un pic en juin 2010, avec 5040 travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif. Il peut être expliqué par le fait que, durant ce mois, une grande entreprise, à savoir Carrefour Belgium SA, a annoncé son intention de procéder à un licenciement collectif; elle concerne 3363 travailleurs occupés dans ses hypermarchés et 1301 travailleurs occupés dans ses supermarchés. L'on remarquera d'ailleurs que cette annonce annule et remplace l'annonce faite précédemment par Carrefour Belgium SA en février 2010 (voy. la précédente publication, disponible sur notre site Internet, concernant les statistiques relatives aux licenciements collectifs pour la période comprise entre le 19/06/2009 et le 31/05/2010). Ceci explique immédiatement pourquoi le tableau qui suit ne renseigne, pour le mois de février 2010 que 795 travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif (comp. avec les chiffres de la précédente publication concernant les statistiques relatives aux licenciements collectifs pour la période comprise entre le 19/06/2009 et le 31/05/2010, qui tenaient compte de la précédente annonce faite par Carrefour Belgium SA).



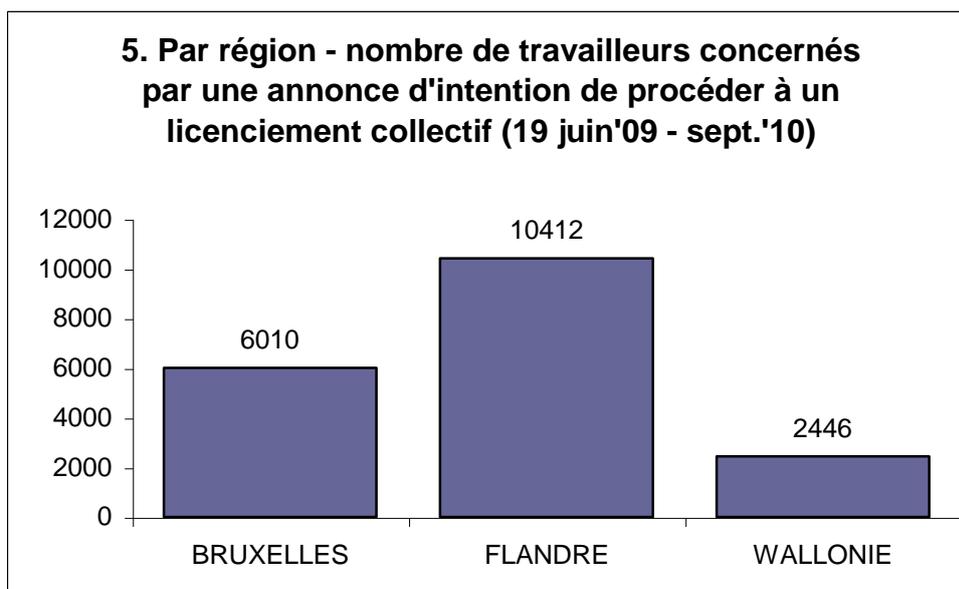
Sur les 16267 travailleurs initialement concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif dans les 136 unités techniques d'exploitation qui ont déjà clôturé leur procédure d'information et de consultation, 15449 travailleurs restent, après la procédure d'information et de consultation, touchés par un licenciement collectif. Durant la période comprise entre juin et septembre 2010, 24 unités techniques d'exploitation ont notifié leurs projets de licenciement collectif; ils concernent 8140 travailleurs. Dans le tableau ci-dessous, l'on peut constater un pic en juin 2010 en ce qui concerne le nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif. Il peut en grande partie être expliqué par le fait qu'en juin 2010, General Motors Belgium SA a notifié son projet de licenciement collectif; il concerne 2613 travailleurs. Carrefour Belgium SA a, dans le même mois, également notifié son projet de licenciement collectif; il concerne 3363 travailleurs occupés dans ses hypermarchés et 1301 travailleurs occupés dans ses supermarchés.



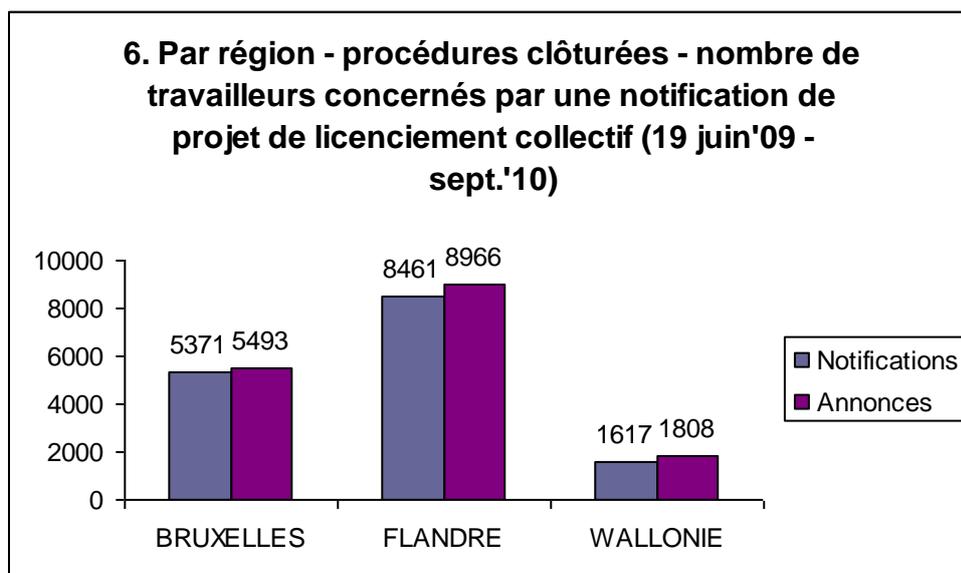
30 jours après l'envoi de la notification du projet de licenciement, l'employeur peut procéder au licenciement effectif des travailleurs concernés. Le délai de 30 jours peut être soit raccourci, soit allongé jusqu'à 60 jours.

## **Annonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif vs notification du projet de licenciement collectif**

Sur les 18868 travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif durant la période comprise entre le 19 juin 2009 et le 30 septembre 2010, 6010 travailleurs étaient occupés à Bruxelles, 10412 en Flandre et 2446 en Wallonie. Sur les 5999 travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif durant la période comprise entre juin et septembre 2010, la plus grande partie était occupée à Bruxelles. Conformément à la réglementation en vigueur, les tableaux qui suivent ne tiennent pas compte du lieu de travail effectif des travailleurs concernés, mais du lieu où est située l'unité technique d'exploitation dont dépendent ces travailleurs. Ce lieu ne correspond pas nécessairement à celui de l'occupation effective. Les unités techniques d'exploitation de Carrefour Belgium SA sont situées à Bruxelles, où le nombre de travailleurs concernés par une annonce a augmenté pour la période comprise entre juin et septembre 2010. En pratique, il apparaît que la majorité des licenciements concernant cette entreprise sont localisés en Flandre, où la plupart des hyper et supermarchés ont été fermés. L'on remarquera qu'en ce qui concerne Carrefour Belgium SA, la précédente publication concernant les statistiques relatives aux licenciements collectifs pour la période comprise entre le 19/06/2009 et le 31/05/2010 tenait compte du lieu d'occupation effective.

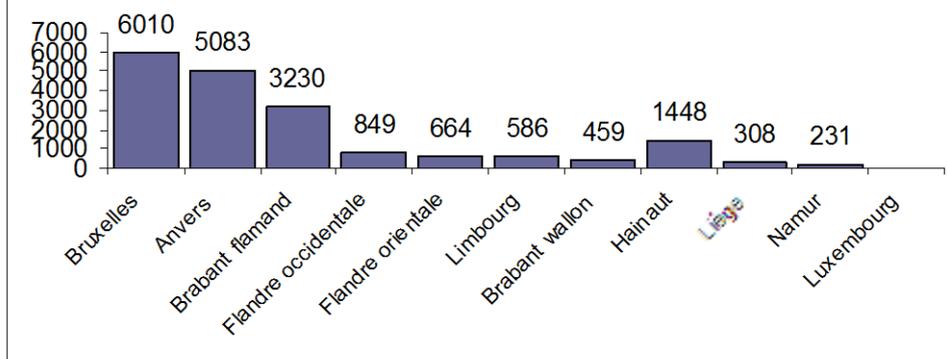


Le tableau qui suit concerne les entreprises qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation. A Bruxelles, 5493 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif; 5371 travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif. En Flandre, 8966 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif; 8461 travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif. En Wallonie, 1808 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif; 1617 travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif.



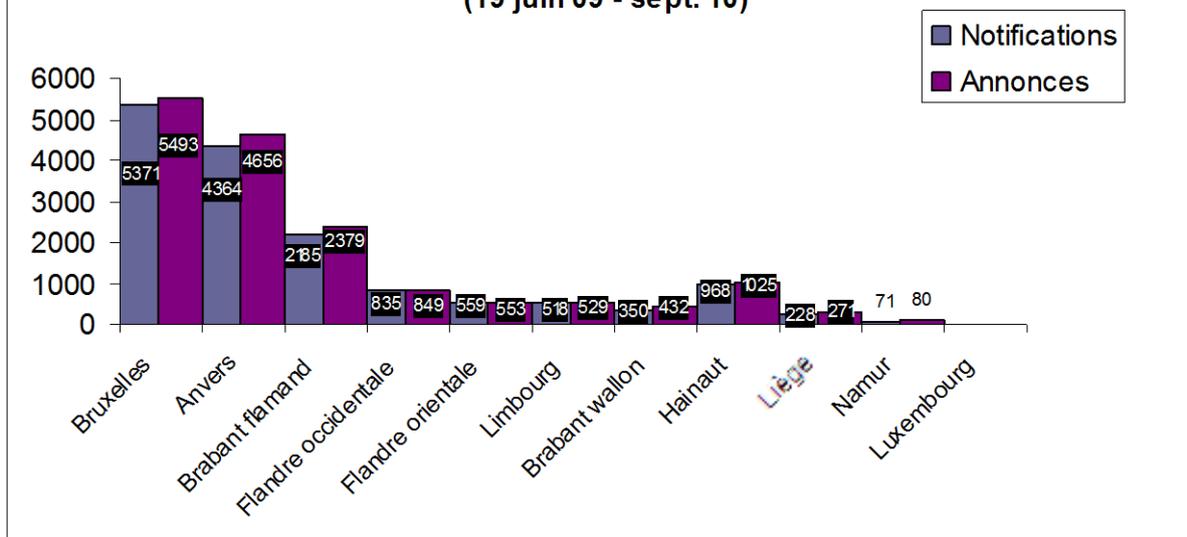
Le tableau qui suit renseigne, par province, pour la période comprise entre le 19 juin 2009 et le 30 septembre 2010, le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif. En ce qui concerne l'importante augmentation touchant Bruxelles, l'on renverra à nouveau à la restructuration menée par Carrefour Belgium SA.

### 7. Par province - nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif (19 juin '09 - sept. '10)



Le tableau suivant établit, par province, le rapport entre le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif et le nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif, pour les 136 unités d'exploitation qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation.

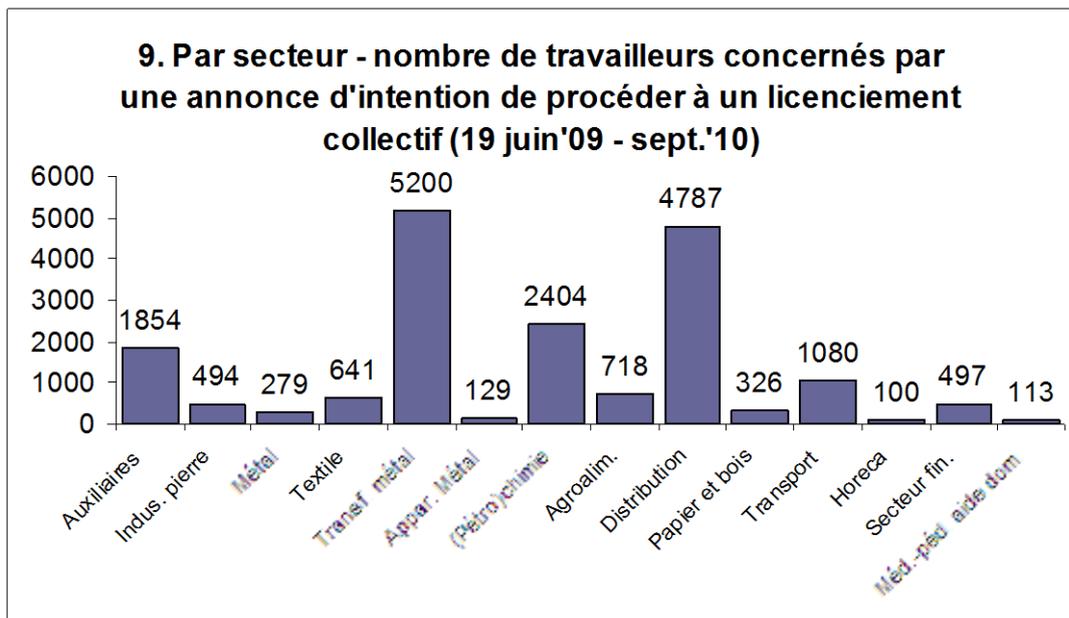
### 8. Par province - procédures clôturées - nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif (19 juin '09 - sept. '10)



Le tableau suivant indique, par secteur<sup>2</sup>, le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif entre le 19 juin 2009 et le 30 septembre 2010. Certains secteurs ne sont pas repris dans les deux tableaux qui suivent, soit parce qu'aucun licenciement collectif n'y a été annoncé ou notifié, soit parce que le nombre de travailleurs concernés par une annonce de licenciement collectif est inférieur à 100. En ce qui concerne les pics dans les secteurs de la transformation du métal et de la distribution, l'on renverra à nouveau aux restructurations menées par General Motors Belgium SA et Carrefour Belgium SA.

---

<sup>2</sup> La subdivision par secteur utilisée est celle qui a été adoptée par les partenaires sociaux dans le cadre de la publication des résultats des élections sociales 2008. Auxiliaires : 218, 100, 200; Industrie de la pierre: 101, 205, 106, 113, 114, 115, 150, 324, 102, 203, 204, 124; Métal : 104, 210, 105, 224; Textile : 107, 109, 215, 110, 120, 214, 128, 148; Transformation du métal : 111, 209; Apparenté au métal : 112, 147, 149; (Pétro) chimie : 116, 207, 117, 211, 127; Agroalimentaire : 118, 220, 132, 133, 143, 144, 145, 146; Distribution : 119, 202, 201, 311, 312, 313, 314, 321; Services aux entreprises et aux particuliers : 121, 219, 317, 322, 336, 216; Papier et bois : 125, 126, 129, 221, 136, 222, 142; Média (graphique) : 130, 227; Transport : 139, 140, 226, 301, 315, 316; Enseignement : 152, 225, 501; Horeca (et temps libre) : 217, 223, 302, 303, 304, 333; Services de santé : 330, 331, 332; Secteur financier : 306, 307, 308, 309, 310, 325; Médico-pédagogique et aide à domicile : 318, 319, 327; Entreprises d'utilité publique : 326, 328, 334; Organismes sociaux : 329, 337, 335, 339.



Le tableau suivant établit, par secteur, le rapport entre le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif et le nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif, pour les 136 unités d'exploitation qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation.

**10. Par secteur - procédures clôturées - nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif (19 juin'09 - sept.'10)**

